

Quelques réflexions et suggestions sur la gestion des délinquants sexuels

Il est certes tentant d'explorer les idées anciennes et nouvelles sur la gestion des délinquants sexuels. Fallait-il passer en revue les recherches nouvelles, ce qui aurait inévitablement rétréci mon champ d'exploration? J'ai décidé de faire exactement le contraire et d'écrire un article qui suscite la discussion. J'ai saisi l'occasion de prendre un peu de recul et d'essayer de tirer au clair l'expérience durement acquise, sans craindre de prendre des positions radicales.

Cet article énumère dix problèmes qui se posent dans le domaine de la gestion des délinquants sexuels et propose dix solutions ou objectifs. Beaucoup de solutions sembleront tenir de l'hérésie ou du moins faire fi des progrès récents et des difficultés de mise en oeuvre. Mais l'hérésie sert parfois de tremplin vers d'autres progrès. Échange d'information Les spécialistes ne conçoivent pas des idées au sujet de la gestion des délinquants sexuels (ou échangent des idées qu'ils possèdent) rapidement ou efficacement. Nous nous y prenons tout simplement mal pour livrer le fruit de nos réflexions. Après avoir conçu des idées, nous rédigeons des articles et présentons des communications à des conférences; mais le délai de 12 mois qui s'écoule ordinairement entre la conclusion d'une étude et son impression ou sa présentation est inacceptable.

La solution pourrait être de passer de l'écrit à l'électronique. Changer la façon de communiquer nous permet de passer de l'annonce à l'échange de renseignements. Rien de neuf dans l'idée de diffuser des imprimés (comme des articles de revues) sur Internet. Il est désormais possible de diffuser par voie électronique des communications présentées à des conférences.

Les rédacteurs du *Journal of Psychology Conference Presentations*(2) proposent par exemple le texte de communications sur Internet, dans une présentation facile d'accès qui permet à l'utilisateur de laisser des commentaires à l'intention de l'auteur et d'avoir des conversations en temps réel avec d'autres intéressés. Ceci serait pratiquement impossible pour les auteurs ou les autres experts qui utiliseraient les imprimés. Cela nous amène à un échange de renseignements qui feront que les théories seront de plus en plus fluides; savoir signifiera littéralement avoir pris connaissance de l'information présente dans Internet le jour même.

Le réseau Internet favorise également la collaboration. Il pourrait par exemple suffire d'afficher un message comme celui-ci : «Recherche d'autres sujets pour cette mesure, accepterais un coauteur» pour réunir un réseau de collaborateurs qu'il serait impossible de constituer autrement. Qualité et ampleur de l'information Souvent, l'information employée pour la gestion des délinquants sexuels laisse à désirer sur les plans quantitatif et qualitatif. Pourtant, il suffirait de recueillir et d'organiser correctement l'information disponible pour réduire le nombre d'erreurs. Il existe littéralement des centaines d'excellents questionnaires et des techniques d'entrevue bien documentées; en outre, le personnel observe ordinairement les délinquants pendant des centaines d'heures. Pourquoi ne disposons-nous pas d'une abondance d'information de grande qualité sur laquelle baser nos décisions?

On constate une rivalité entre un trop grand nombre de mesures éventuellement utiles. Cette concurrence ralentit l'élaboration de tests et nuit à la normalisation. Il faudrait mettre sur pied des équipes chargées de recueillir des données de tests, d'examiner objectivement ceux-ci et d'y apporter des améliorations. Il

suffirait de faire appel au travail de groupe et de remplacer la concurrence par la collaboration pour ramener le délai d'élaboration des tests à une fraction de ce qu'il est actuellement. Compte tenu du nombre de sujets éventuels dans le système correctionnel, les tests pourraient être mis à l'essai en un mois, améliorés six fois au cours de la première année et commencer à produire de bonnes normes dès la deuxième année.

On consacre aussi trop peu de temps à l'élaboration de tests destinés à être utilisés par des «non-spécialistes», comme des agents de liberté conditionnelle⁽³⁾. Nous avons élaboré quelques mesures pour ces intervenants, qui passent pourtant beaucoup plus de temps que les spécialistes avec les délinquants sexuels. Plutôt que d'élaborer un nouveau questionnaire que les autres psychologues ne vont probablement pas utiliser (parce qu'ils sont trop occupés à élaborer les leurs), nous devrions nous employer à créer des échelles destinées à être employées par les nombreux non-spécialistes qui ont beaucoup plus l'occasion d'observer les délinquants. Évaluations tardives Plus on dispose rapidement de l'information, plus on est susceptible d'engendrer du changement. Cependant, lorsque la personne susceptible de contribuer à modifier un comportement sexuel anormal n'est pas le spécialiste, il peut enfin intervenir, le comportement est déjà bien ancré. Le délinquant et la victime sont les premiers à constater le comportement en question. Viennent ensuite, dans l'ordre : un ami ou un parent, un enseignant ou un membre du clergé, un agent d'application de la loi, un avocat, un juge. Le spécialiste qui a reçu la formation nécessaire pour aider les délinquants sexuels est le septième sur la liste, et souvent il faudra une répétition du comportement sexuel pour qu'il intervienne auprès du délinquant.

Il est facile de comprendre pourquoi les délinquants sexuels ne recherchent pas l'aide de spécialistes dès le moment où ils prennent conscience de leur problème. Ils craignent les conséquences sociales et juridiques auxquelles les exposerait une détection, et ils ne sont ordinairement pas disposés à renoncer à une source de plaisir intense. Une des solutions à ce problème pourrait être une forme d'amnistie (il s'agirait de faire savoir que les délinquants qui se livrent seront traités et ne seront pas poursuivis). Nous n'adopterons pas cette approche toutefois, parce que la société croit qu'il faut punir les délinquants sexuels même si cela a pour effet de les dissuader de signaler tôt leur problème.

Souvent, aussi, les parents et amis ne recherchent pas l'aide de spécialistes pour les délinquants parce qu'ils ne savent pas comment s'y prendre et qu'ils craignent la publicité ou une réaction excessive du système. On pourrait pourtant utiliser les médias et le réseau Internet pour diffuser des renseignements explicites sur ce qui constitue un comportement sexuel inacceptable et sur les mesures à prendre. Si Internet donne aux pédophiles la possibilité de converser avec leurs «proies», ne pourrions-nous pas nous servir de cet instrument de communication pour offrir aux utilisateurs les avis amicaux d'experts concernant les comportements sexuels répréhensibles et pour leur indiquer à qui ils peuvent les signaler?

Lorsque des juges tentent d'obtenir de l'information d'un expert avant de rendre une décision, souvent ils n'y parviennent pas parce qu'ils n'ont pas facilement accès à des spécialistes et que la procédure à suivre n'est pas claire. Même si les gouvernements provinciaux étaient disposés à assumer les frais des évaluations présentencielles (ce qui est douteux), il faut se demander vers qui le juge dirigerait un délinquant. Il est peu probable que les ministères provinciaux de la Justice emploient des spécialistes pour qu'ils effectuent des évaluations, et le fait de s'en remettre au juge pour trouver un spécialiste compétent à l'extérieur du ministère ralentit le processus. La solution la plus simple consisterait en

l'adoption par les provinces de politiques officielles qui permettraient clairement aux juges de diriger les délinquants vers des spécialistes, qui établiraient des budgets d'évaluation et qui désigneraient les spécialistes ayant qualité pour effectuer les évaluations.

Rappelons aussi qu'avant de poser un problème sur le plan juridique, les infractions sexuelles posent un problème de santé. Les médecins doivent donc recevoir la formation nécessaire pour dépister les symptômes d'un comportement sexuel anormal et être prêts à traiter ce genre de comportement comme n'importe quel autre problème de santé. Ils doivent également être disposés à soigner des anomalies sexuelles après qu'elles ont mené à une conduite criminelle. Vision erronée de la confidentialité Une vision erronée ou simpliste de la confidentialité limite la circulation d'une information indispensable entre les spécialistes offrant une aide aux délinquants sexuels et les personnes qui sont chargées de gérer ces derniers et d'assurer la sécurité du public. Les spécialistes refusent souvent de divulguer une information essentielle, de crainte que cela ne nuise à la qualité de leur relation thérapeutique avec le délinquant sexuel.

La confidentialité et le respect du secret professionnel ne constituent pas des «luxes»; ils sont aussi importants pour la thérapie que n'importe quelle autre technique. Néanmoins, les thérapeutes ne sont pas obligés de renoncer au droit de faire part d'une information capitale pour établir une relation thérapeutique efficace. Il s'agit de trouver un juste milieu entre leur devoir de bien soigner le délinquant et la nécessité de divulguer certains renseignements pour protéger la population. Pénurie de spécialistes Il n'y a pas assez de spécialistes qui ont reçu la formation nécessaire pour intervenir auprès des délinquants sexuels. Il existe peu de programmes d'études et de formation en psychologie, psychiatrie ou travail social judiciaires, et les programmes existants comportent peu de formation pratique auprès des délinquants sexuels. Les universités, qui ont pour mandat d'éduquer et de former, mettent l'accent sur les méthodes de recherche au point d'exclure presque entièrement la formation. Les organismes correctionnels pourraient offrir des encouragements financiers afin d'inciter les universités à embaucher des personnes chargées d'enseigner les compétences requises pour gérer et traiter les délinquants sexuels. Ils auraient d'ailleurs intérêt à surveiller attentivement leurs engagements financiers étant donné que les universités tenteraient de continuer de faire une plus large place à la recherche qu'à la formation. Normes de pratique Sans normes de pratique, les services d'évaluation et de traitement risquent d'être de qualité inégale. Mais on ne fait que commencer à élaborer des normes et, lorsqu'il en existe, il est difficile de les faire respecter. Il est toutefois possible de surmonter la résistance professionnelle et les variations entre provinces (et entre États). Qui voudra faire valoir qu'il suivait des normes provinciales ou d'État même si elles ne correspondaient pas aux meilleures pratiques?

Le problème véritable vient de la pression exercée par les organismes gouvernementaux pour court-circuiter les normes à cause d'un manque de ressources financières. Coincés entre des contraintes financières inéluctables et les fortes attentes d'un public craintif, les gouvernements mettent sur pied de bons services, puis rognent inévitablement sur ceux-ci pour réaliser des économies. Les spécialistes doivent s'insurger contre toute tentative d'abandonner des normes élevées de pratique, et les associations et syndicats professionnels doivent appuyer leurs membres dans cette lutte.

On soutient parfois que le domaine de l'évaluation et du traitement des délinquants sexuels n'a pas été suffisamment exploré pour permettre l'établissement de normes, et que le fait de donner un caractère

législatif à des procédures professionnelles limitera les recherches et pourrait officialiser des pratiques douteuses. Toutefois, les recherches ne sont jamais limitées par les traditions et les pratiques courantes, pour autant qu'elles soient conformes au code déontologique. La recherche ne parvient pas assez rapidement à ses buts Parce qu'elle exige des dizaines de milliers d'heures-personnes, la recherche est défavorisée dans un système qui récompense les résultats personnels plutôt que la coopération. La formation des professionnels de la santé (surtout au niveau du doctorat) exige un effort individuel intense dans un climat de concurrence entre étudiants. La solution pourrait consister à récompenser le travail et les résultats d'équipe aussi généreusement que le travail individuel. Les solutions de rechange à l'incarcération Il peut être utile, pour gérer des délinquants sexuels, de les tenir à l'écart de la société pendant une certaine période, mais cette idée déplaît souvent aux spécialistes, qui voient leur rôle davantage comme celui d'un aidant que d'un gestionnaire. L'incarcération est-elle incompatible avec le traitement? Bien que la menace de l'incarcération ne semble pas avoir un effet dissuasif, il se peut qu'en imposant de courtes périodes de détention à la suite d'une violation des conditions de mise en liberté et en faisant entrevoir aux délinquants la possibilité d'être incarcérés moins longtemps s'ils corrigent leur comportement sexuel, on réduise le taux de manquement aux conditions ou de récidive.

Un traitement obligatoire est-il valable? La plupart des spécialistes doutent qu'un traitement imposé puisse donner des résultats. Néanmoins, une longue période de liberté conditionnelle ou de probation, assortie de l'obligation de se faire traiter et d'être suivi par un spécialiste pendant longtemps, peut contribuer à modifier un comportement répréhensible, même si le délinquant ne suit pas le traitement de son plein gré. Devrions-nous continuer à nous concentrer presque exclusivement sur l'amélioration du traitement qui n'est imposé que pendant une courte période plutôt que de nous pencher sur le recours à une thérapie obligatoire de longue haleine, qui comporterait une surveillance étroite? Le traitement serait peut-être plus efficace si l'on prolongeait la période de liberté conditionnelle et de probation.

Financement La gestion efficace des délinquants sexuels nécessite un accroissement des crédits gouvernementaux. Malheureusement, l'hésitation à consacrer des deniers publics aux délinquants sexuels mine la gestion de ces derniers. Le public a manifestement une attitude punitive à l'égard des délinquants sexuels. On peut le convaincre de la nécessité de construire des prisons pour cette population, mais peut-on le persuader de l'utilité de consacrer des fonds à sa réadaptation?

On peut supposer que le public serait disposé à assumer les frais de réadaptation si les délinquants ne récidivaient pas. Mais il pourrait toujours hésiter à assumer ces frais parce que cette dépense ne semble profiter qu'au délinquant. Le public pourrait aussi être disposé à courir le risque de nouvelles infractions sexuelles du moment que les délinquants sexuels n'ont pas accès aux services qu'ils ne lui semblent pas mériter. La solution consiste à persuader le public qu'il est dans son intérêt de consacrer les fonds nécessaires à la gestion efficace des délinquants sexuels, même si cela peut également être profitable à ces derniers. Pornographie Il se peut que la diffusion de matériel pornographique sur le réseau Internet entraîne une hausse des infractions sexuelles. Cette prolifération d'images, de langage pornographique et d'échanges sexuels en temps réel ne fera qu'augmenter puisqu'il est presque impossible de contrôler le contenu du réseau Internet. Si les utilisateurs peuvent discuter et se voir sur ce réseau, les possibilités de rapports sexuels nouveaux, soustraits à toute contrainte, atteindront des niveaux inimaginables.

L'évolution de la production et de la diffusion d'articles pornographiques remettra en question les thèses actuelles au sujet de l'incidence minime de la pornographie. Les enfants auront facilement et

constamment accès en ligne à des images, à des films ainsi qu'aux mots et aux visites de personnes qui tenteront de les persuader de la normalité de tout acte sexuel. Comme il sera difficile de contrôler ce flot d'information, l'antidote consiste à donner, sur le même support, des conseils et une information contraire.

(1) 5525 Artillery Place, Suite 220, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1J2.

(2) <http://www.onlineacres.com>

(3) Il ne faut pas prendre le terme non-spécialiste dans un sens péjoratif. Beaucoup d'agents de probation et de liberté conditionnelle ont plus d'expérience que les spécialistes-conseils et certains prennent des décisions plus judicieuses.